

Résolution sur la situation en Éthiopie et le nouveau conflit frontalier

2005/2662(RSP) - 15/12/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 93 voix pour, aucune voix contre et une abstention, une résolution sur la situation en Éthiopie et le nouveau conflit frontalier.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement condamne les violences et l'usage de moyens de répression disproportionnés par les forces armées, ainsi que les arrestations massives en Éthiopie de milliers de jeunes arrêtés à Addis-Abeba et détenus dans des conditions inhumaines.

Il appelle le gouvernement éthiopien à :

- libérer immédiatement et sans conditions tous les prisonniers politiques et tous les journalistes ;
- honorer les obligations qui lui incombent en ce qui concerne les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'État de droit ;
- rendre public le nombre de personnes détenues dans le pays ;
- permettre au comité international de la Croix-Rouge de leur rendre visite et permettre à tous les détenus de voir leurs familles et de bénéficier d'une assistance juridique et de soins médicaux ;
- respecter pleinement la liberté de la presse.

Le Parlement invite également le Conseil et la Commission à envisager **l'application de sanctions ciblées contre des membres du gouvernement éthiopien** si l'actuelle situation en matière de droits de l'homme ne s'améliore pas et à faire parvenir l'aide humanitaire à la population éthiopienne essentiellement par le canal des ONG et des agences spécialisées des Nations unies.

Parallèlement, le Parlement demande la reprise du processus de réforme et d'amélioration des institutions démocratiques. Il exprime son soutien sans réserve à la résolution 1640(2005) du Conseil de sécurité des Nations unies, laquelle demande à l'Érythrée d'annuler immédiatement, d'une part, sa décision d'interdire les vols d'hélicoptères de la Mission des Nations unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et, d'autre part, toutes les restrictions supplémentaires imposées à la MINUEE. Il exige que les deux parties ramènent le niveau de déploiement de leurs forces armées à ce qu'il était le 16 décembre 2004 et **demande à l'Éthiopie d'accepter pleinement la décision définitive de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie.**

Enfin, le Parlement appelle l'Union africaine à prendre une position claire, prouvant sa détermination à faire progresser la démocratie en Éthiopie.